

Séance du : 25 novembre 2019

n° 38/2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq novembre à 18 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Sophie ADROIT, Nathalie NACCACHE, Michèle TOUZELET.
Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, François CALMEIN, Jacques DANJOU, François DEMANGEOT, Michel FERRET, Bertrand GELI, Jean-Luc GOUXETTE, Gilbert HEBRARD, Jean-Claude LAUTRE, Robert LIGNERES, Marc MENGAUD, Alain MERCIER, Jean-François PAGES, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Pierre POUNT-BISET, Alain ROUQUAYROL, Serge SERRANO, Marc SIE.

Avaient donné pouvoir :

JC de BORTOLI à N.CALMET, A.BOUSQUET à JP.FLUMIAN, I.COUTUREAU à J.LATCHE, J.DOUMERC à JC.LANDET, M.GALANT à C.BATS, C.PRADEL à P.MONOD, E.THIBAUT à P.ESPUNY.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 32

Délégués suppléants :

Mmes Nelly CALMET, Pierrette ESPUNY.
Mrs Christian BATS, Jean-Pierre FLUMIAN, Jean-Claude LANDET, Jean LATCHE, Pierre MONOD.

Excusés :

Mmes Nicole DURY, Sophie MANIAGO.
Mrs Albert MAMY, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Christian REBELLE, Pierre VIDAL.

Objet: Demande de subventions liées au projet d'expérimentation de mobilité alternative

Vu la délibération 26/2015 du 7 décembre 2015 approuvant le projet de territoire comprenant la mise en place d'actions en matière de transition énergétique, notamment l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du territoire du Pays Lauragais, permettant d'assurer la cohérence avec le projet de SCOT en cours de révision,

Vu la délibération 23/2016 du 23 mai 2016 portant sur la compétence « Elaboration Plan Climat Air, Energie, Territorial » à l'échelle du PETR du Pays Lauragais ;

M. le Président précise que le projet d'expérimentation de mobilité alternative s'inscrit dans le cadre du PCAET du Pays Lauragais porté par le PETR.

En effet, dans un contexte de transition énergétique mis en œuvre via le Plan Climat Air Energie Territorial du PETR du Pays Lauragais, le soutien d'actions en faveur de la réduction des gaz à effet de serre est identifié comme prioritaire par le territoire, avec notamment les enjeux autour de la mobilité, des services et commerces de proximité et des dynamiques locales génératrices d'emploi et de lien social.

Agir en faveur de la mobilité douce, notamment par la pratique du vélo (électrique dans ce cas) est en effet un levier d'action de réduction des déplacements à énergies fossiles pour tendre vers un territoire à Energie Positive (TEPOS) : le PETR du Pays Lauragais ambitionne d'être TEPOS en 2050 tel qu'indiqué dans son projet de PCAET.

Ainsi, le PETR souhaite accompagner ses communautés de communes membres vers la transition écologique et énergétique en déployant un service d'écomobilité pour les habitants du territoire : citoyens, salariés des collectivités. Cette amélioration des pratiques de déplacements quotidiens ou de loisirs permettrait de favoriser l'employabilité (sans empreinte carbone) sur le territoire mais également de maintenir une qualité de vie en milieu rural (limiter l'auto-solisme, l'impact environnemental, développer les partenariats avec les entreprises spécialistes du territoire).

M. le Président précise que ce projet se décline en plusieurs étapes :

Temps 1 -2019 : Achat de 5 Vélos à Assistance Electrique pour mise à disposition des administrations de chaque communauté de communes du territoire et du PETR (financement ADEME)

Le PETR met ainsi à disposition des 4 EPCI de son territoire, et des agents du PETR, un VAE et son équipement complet (casques, gilets et bandes réfléchissantes de sécurité, antiviol, kit de réparation, etc.), pour initier un changement de pratique de leurs déplacements.

En effet, partant du constat que les sièges des EPCI se situent dans les pôles majeurs du territoire repérés dans le SCOT, que les agents de ces structures font des allers retours réguliers entre leurs divers bâtiments, l'utilisation de VAE dans leurs déplacements autant que faire se peut, sera un premier pas dans la réduction des déplacements et des Gaz à effet de serres. Les agents deviendront les ambassadeurs de la démarche dans leurs intercommunalités respectives.

Cette opération s'inscrit pleinement dans les objectifs du PCAET du Pays Lauragais et dans l'action commune à chaque intercommunalité du Pays d'exemplarité interne.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr

Temps 2 – dès 2020 : Travailler avec chaque communauté de communes pour déployer la démarche auprès de la population.

L'objectif est de développer la démarche et inciter la population au changement de mode de déplacements quotidiens ou de loisirs.

Dans cette phase, le PETR ambitionne d'acheter des vélos à assistance électrique (Vélos route ou VTT) pour une mise à disposition GRATUITE aux habitants du territoire du PETR Pays du Lauragais, par conventionnement, dans le but d'inciter le changement de pratiques.

Pour préciser le projet, l'adapter au plus près des besoins de chaque intercommunalité et assurer sa réussite, la démarche doit absolument être accompagnée d'une communication associée, et d'une animation dédiée qui pourrait s'appuyer sur les référents PCAET des intercommunalités ou sur les « ambassadeurs vélo du territoire » (agents de la phase 1 utilisateurs des vélos mis à disposition), mais également sur des acteurs locaux déjà implantés (par exemple l'association la roue qui tourne basée à Castelnaudary).

Parmi les outils de communication associés, l'on peut notamment citer :

- Guide d'utilisation des VAE orientée sur le changement de pratique de déplacement,
- Articles sur site internet,
- Affiches de communication,
- Flocage des vélos par les logos des financeurs (PETR, Leader, Ademe, Région).

Phase 3 – 2019 - 2020-2021 Accompagner les collectivités dans l'aménagement du territoire associé aux modes doux et le développement de la mobilité alternative

Deux principaux freins au développement de cette mobilité douce ont été identifiés :

- l'absence d'aménagements adaptés
- la sécurisation de ces aménagements.

Pour y remédier, et favoriser la bonne mise en œuvre de ce projet d'incitation au changement de pratique, il est nécessaire de soutenir et accompagner les projets communaux et/ ou intercommunaux d'implantation de racks à vélo, de casiers sécurisés ou tout autre aménagement de ce type, mais également le développement de liaisons douces sécurisées sans discontinuité entre les communes du PETR dans l'objectif d'atteindre un maillage total du territoire.

Par ailleurs, Monsieur le président rappelle que dans le cadre du CTO2018-2021, la Région Occitanie a souhaité encourager l'expérimentation et l'innovation en proposant à chaque territoire de projet de définir une à deux thématiques en lien avec leur identité ou stratégie de développement et qui répondent à des enjeux partagés par le PETR et la Région.

Le PETR du Pays Lauragais a souhaité s'inscrire dans les 2 objectifs suivants :

- Accompagner les projets éco-responsables autour du canal du Midi
- Faire du Lauragais un Territoire à Energie Positive en favorisant de nouvelles formes de mobilité et une économie locale respectueuse de l'environnement.

Ce projet de mobilité alternative revêt un caractère expérimental du fait de son déploiement à l'échelle du PETR et participe à l'objectif de faire du Lauragais un Territoire à Energie Positive en favorisant de nouvelles formes de mobilité et une économie locale respectueuse de l'environnement.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr

Il s'agit d'une démarche incitative innovante à cette échelle territoriale qui s'inscrit dans un projet global d'expérimentation autour de la mobilité alternative avec sensibilisation des habitants et des administrations du territoire.

La présente délibération concerne la phase 2 du projet qui se décline selon le plan de financement estimatif suivant :

	DEPENSES		RECETTES		% demandé
	HT	TTC	HT	TTC	
ACQUISITION DE VELOS	24 174				
COMMUNICATION ASSOCIEE	1 000				
Région			7 252		29%
LEADER			12 084		48%
PETR du Pays Lauragais			5 838		23%
sous total dépenses éligibles region	24 174				
sous total dépenses éligibles	25 174		25 174		100%
ENTRETIEN VELO	276		-		
assurance	1 700		-		
PETR du Pays Lauragais	-		1 976		
TOTAL OPERATION	27 150		27 150		
Total autofinancement Petr			7 814		29%

Le Comité Syndical, Oui l'exposé de Monsieur le Président,

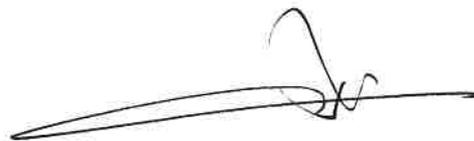
Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- 1) d'**APPROUVER** le **projet d'expérimentation de mobilité alternative** tel que présenté
- 2) d' **AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à procéder à toute formalité et à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération.
- 3) d'**AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de ce plan de financement, et en particulier auprès de la Région Occitanie et du GAL des terroirs du Lauragais pour le LEADER.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 25 novembre 2019

Le Président



Georges MERIC

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr